

L'Armée canadienne comprend les forces régulières et les forces de réserve. L'Armée régulière compte des effectifs de combat formés de quatre groupes de brigade d'infanterie, ainsi que des unités stationnaires, des unités d'instruction, d'appui logistique et de commandement. L'un des groupes de brigade d'infanterie sert en Europe au sein des forces de l'OTAN, sous les ordres du commandant suprême des forces alliées en Europe. Les forces de réserve se composent de la Milice canadienne, de la Réserve régulière, de la Réserve supplémentaire, du Corps-école d'officiers canadien, des Services de cadets du Canada et de la Milice de réserve. Les Collèges des forces armées, ainsi que les corps de cadets, les associations et les clubs de tir officiellement autorisés s'ajoutent à l'Armée sans en faire partie intégrante.

L'effectif de l'Armée canadienne s'établissait, au 31 mars 1961, à 48,051 officiers et hommes de troupe des forces régulières et 43,229 officiers et hommes de troupe de la Milice.

Opérations en 1960.—Conformément aux engagements militaires qu'il a pris aux termes du Traité de l'Atlantique Nord, le Canada a continué de fournir des forces terrestres pour la défense de l'Europe occidentale. Le 4^e Groupe de brigade d'infanterie canadienne, dont les unités les plus importantes sont le 8th *Canadian Hussars (Princess Louise's)*, le 3^e Régiment du *Royal Canadian Horse Artillery*, le 1^{er} Bataillon du *Canadian Guards*, le 1^{er} Bataillon du *Queen's Own Rifles of Canada* et le 1^{er} Bataillon du *Black Watch (Royal Highland Regiment) of Canada*, constituait l'apport de l'Armée canadienne à l'OTAN à la fin de l'année. Le quartier général du Groupe de brigade est établi à Soest. Il y a dans les environs de Soest, Werl, Hemer et Iserlohn des logements pour les militaires mariés.

L'Armée canadienne continue de fournir une force d'environ 870 officiers et soldats à la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient. Leur tâche consiste à faire la patrouille d'un secteur de la ligne de démarcation établie par l'armistice entre l'Égypte et Israël et à assurer les communications, le ravitaillement, le transport et les services d'atelier à la Force. L'apport de l'Armée canadienne aux commissions des Nations Unies comprend aussi 25 officiers en service au Cachemire, en Palestine et en Corée.

Le Canada étant membre des Commissions internationales de surveillance et de contrôle du Viet-Nam et du Cambodge, l'Armée canadienne a continué de fournir environ 61 officiers et hommes de troupe pour la surveillance de la trêve en Indochine. En outre, 30 officiers et hommes ont été désignés pour servir au Laos lorsqu'il a semblé que la Commission du Laos reprendrait bientôt son activité. A la fin d'avril 1961, la Commission a recommencé à exercer son activité et le détachement d'avant-garde est parti à destination de New Delhi.

Au mois d'août 1960, le Canada a envoyé des troupes au Congo, pour y servir dans la Force des Nations Unies au Congo. Ces troupes consistent en une unité de communications formée d'environ 280 militaires, et elles comprennent un certain nombre d'officiers d'état-major et d'autres militaires affectés à des emplois au quartier général de l'ONUC, Léopoldville. La plus grande partie de cette unité de communications se trouve également à Léopoldville, mais certains détachements assurent le service de communications des Nations Unies aux quartiers généraux des secteurs territoriaux des Nations Unies au Congo.

En tant que membre des Nations Unies, le Canada peut être appelé à fournir, à brève échéance, des forces militaires devant servir à l'appui des Nations Unies. Un bataillon d'infanterie a été spécialement formé et équipé en vue de se livrer à des opérations de cette nature n'importe où dans le monde.

L'Armée a assumé certaines tâches relatives à la survie nationale, y compris l'alerte, la signalisation des explosions et des retombées nucléaires, la surveillance des opérations de repénétration dans les zones endommagées et les zones exposées à des retombées massives, ainsi que les communications d'urgence.